

LABEL « ENSEMBLE ARBORÉ REMARQUABLE »



CONVENTION ENTRE LES PARTENAIRES

L'association A.R.B.R.E.S.

- fournit aux propriétaires un certificat d'attribution de label
- annonce dans son bulletin et sur son site internet les nouveaux arbres labellisés et la liste complète de ces arbres
- participe aux manifestations engendrées par l'attribution du label : cérémonies, expositions de photographies, articles dans la presse locale ...

La commune de Céret (Pyrénées-Orientales)

- s'engage à préserver et à entretenir les platanes qui se trouvent au centre-ville
- réalisera et installera un panneau de présentation en liaison avec l'association A.R.B.R.E.S.
- prendrait en charge l'organisation d'une manifestation éventuelle, sur sa propre initiative.

L'attribution du label confère aux propriétaires le droit de faire état de leur statut sur tout document.

Afin d'assurer le suivi de vos arbres nous serions heureux que vous nous teniez ponctuellement informés de leur état de santé.

Le

Président de l'association A.R.B.R.E.S

Maire de la commune

Georges FETERMAN